



Conduite d'un véhicule de tourisme (Permis B en boîte manuelle)

→ **Objectifs :**

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3,5T de PTAC, ou ne comprenant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises)

→ **Public concerné et pré-requis :**

- ✓ Être âgé d'au moins 17 ans
- ✓ Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical au préalable auprès d'un médecin agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence
- ✓ Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire

AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant de passer l'examen pratique

→ **Qualifications des intervenants :**

Enseignants titulaires du BEPECASER ou d'un titre équivalent « d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière » et de l'autorisation d'enseigner en cours de validité

→ **Moyens pédagogiques et techniques :**

- ✓ Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- ✓ Salles de cours équipées de moyens multimédias
- ✓ Véhicules adaptés à l'enseignement
- ✓ Livret d'apprentissage
- ✓ Encadrement lors de l'épreuve pratique du permis de conduire

→ **Durée / Horaires :**

A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable (20h minimum) et suivant vos disponibilités et celles de l'agence

→ **Effectifs :**

1 élève par formateur sauf en cas de cours collectifs (3 maximum)

→ **Programme :**

Atteindre et valider les compétences du programme de formation au Permis B construit en relation avec le REMC autour de 4 compétences globales et 32 compétences associées :

- ✓ Compétence 1 : Maîtriser la manœuvre du véhicule dans un trafic faible ou nul
- ✓ Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- ✓ Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- ✓ Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

→ **Modalités d'évaluations des acquis :**

Évaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences.

Évaluation de synthèse dans le cadre de la validation des compétences.

Évaluation finale, sous forme d'un bilan de compétences.

Épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

→ **Sanction visée :**

Obtention du permis de conduire de la catégorie B, avec une validité de 15 ans et un renouvellement administratif.